



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des cyclistes face aux violences motorisées

Question écrite n° 1581

Texte de la question

M. Pouria Amirshahi interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur les violences motorisées en milieu urbain. Quelques jours après le mort de M. Paul Varry, cycliste écrasé à mort par un automobiliste à Paris le mardi 15 octobre 2024, des milliers de citoyennes et citoyens se sont rassemblés devant les mairies de France. Cet élan de solidarité et de colère est la marque d'une préoccupation quotidienne à l'égard des violences motorisées. Celles-ci semblent croître à mesure que se développe depuis plus de vingt ans l'indispensable partage de l'espace public en milieu urbain, faisant plus de place aux piétons et aux vélos et plus largement aux mobilités douces. Le refus du partage de cet espace par des personnes violentes a sans doute des causes multiples, auxquelles il convient de s'attaquer : le « culte du tout-bagnole », la transmission de valeurs masculinistes et virilistes par les vendeurs et leurs communicants publicitaires, la faiblesse des taux de suite donnés aux plaintes des victimes, le peu de verbalisation des infractions mettant en danger les personnes qui se déplacent à vélo, l'asymétrie du rapport physique avec un véhicule motorisé, l'absence d'accompagnement et d'éducation à la civilité sur les voies de circulation ou encore des infrastructures encore trop peu adaptées à une pratique du vélo qui ne cesse de s'étendre. La nécessaire responsabilisation des cyclistes à l'égard du respect du code de la route en ville - qui, il faut rappeler, commettent beaucoup moins d'infractions que les automobilistes - ne saurait rendre responsables ces derniers des comportements violents - et parfois criminels - de certains automobilistes, le plus souvent des hommes conduisant des véhicules de gros gabarits. Alors que l'utilisation de mobilités douces pour les trajets du quotidien se développe de plus en plus dans le pays grâce à l'effort des collectivités territoriales, les politiques publiques d'ampleur sur le sujet se font encore attendre. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour lutter concrètement et durablement contre ces violences motorisées dans les communes de France et pour protéger les usagers de la route les plus vulnérables.

Texte de la réponse

A la suite de la forte et légitime émotion suscitée par le décès dramatique de Paul Varry, le Gouvernement a reçu les associations de cyclistes et a lancé une mission « contre les violences, protéger tous les usagers de la route », confiée à Emmanuel Barbe. Issu de l'École nationale de la magistrature, ancien magistrat et préfet, Emmanuel Barbe est inspecteur général de l'administration, a préfiguré l'Académie de police et a été délégué interministériel à la sécurité routière de 2015 à 2020. Dans le contexte d'une diversification des modes de mobilités, cette mission proposera au Gouvernement de nouvelles mesures pour réduire les conflits d'usage et les comportements agressifs liés au partage de la voie publique et de manière générale pour apaiser les relations entre usagers et mieux protéger notamment des plus vulnérables d'entre eux, piétons et usagers de modes doux, en milieu urbain comme en dehors des agglomérations. Cette démarche associe les collectivités locales, les gestionnaires de voiries et les associations d'usagers de la route, notamment les cyclistes et les piétons. Les conclusions de la mission sont attendues à la fin du premier trimestre 2025, autour de quatre axes : l'éducation routière tout au long de la vie ; la prévention et la communication sur la règle et le partage de la route ; l'amélioration continue des aménagements et des signalisations ; la détection et la constatation à

l'encontre des comportements violents sur la route. Les préconisations s'inscriront en complément des actions déjà engagées dans ce domaine, notamment dans le cadre du plan vélo et marche 2023-2027 et du comité interministériel de sécurité routière du 17 juillet 2023.

Données clés

Auteur : [M. Pouria Amirshahi](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1581

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5754

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2024](#), page 6782